



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur Cameco Corporation

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation délivré à Cameco Fuel
Manufacturing Inc. située à Port Hope (Ontario)

Dates de
l'audience 3 novembre 2011 et 18 et 19 janvier 2012

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Cameco Fuel Manufacturing Inc.

Adresse : 200, rue Dorset Est, Port Hope (Ontario) L1A 3V4

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation délivré à Cameco Fuel Manufacturing Inc., située à Port Hope (Ontario)

Demande reçue : 15 avril 2011

Dates de l'audience publique : 3 novembre 2011 et 18 et 19 janvier 2012

Lieu : Jour 1 : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), au 280, rue Slater, 14^e étage, à Ottawa (Ontario)
Jour 2 : Centre récréatif Town Park, au 62, rue McCaul, à Port Hope (Ontario)

Commissaires : M. Binder, président
R. J. Barriault M. J. McDill
A. Harvey D.D. Tolgyesi

Secrétaire : M.A. Leblanc
Rédactrice du procès-verbal : S. Gingras
Avocate conseil : L. Thiele

Représentants du demandeur			Numéro du document
<ul style="list-style-type: none">• A. Thorne, vice-président, Division des services de combustible• A. Kodarin, directeur général, Cameco Fuel Manufacturing Inc.• M. Longinov, gestionnaire, Environnement et Santé et sécurité au travail			CMD 11-H17.1 CMD 11-H17.1A CMD 11-H17.1B
Personnel de la CCSN			Numéro du document
<ul style="list-style-type: none">• P. Elder• B.R. Ravishankar• J. Amalraj• S. Lei	<ul style="list-style-type: none">• C. Purvis• G. Cherkas• P. Thompson	<ul style="list-style-type: none">• K. Bundy• R. Jammal• B. Ellaschuk	CMD 11-H17 CMD 11-H17.A CMD 11-H17.B
Autres représentants			
<ul style="list-style-type: none">• Bureau du commissaire des incendies, représenté par O. Lamerz• Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope, représenté par J. Herod			
Intervenants			
Voir l'annexe A			

Permis : Renouvelé

Table des matières

Introduction	1
Décision	2
Questions à l'étude et constatations de la Commission	3

Introduction

1. Cameco Corporation (Cameco) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ (CCSN) de renouveler le permis d'exploitation délivré pour son installation de fabrication de combustible, située à Port Hope (Ontario). Le permis actuel, FFOL-3641.2/2012, expire le 29 février 2012. Cameco a demandé que le permis soit renouvelé pour une période de dix ans.
2. L'installation de fabrication de combustible située à Port Hope fabrique des grappes de combustible commerciales depuis 1965. Cameco a fait l'acquisition de cette installation en 2006 et l'a renommée Cameco Fuel Manufacturing Inc. (CFM) en 2008. Le permis actuel autorise Cameco à fabriquer des grappes de combustible contenant des pastilles de dioxyde d'uranium. Ces grappes servent de combustible nucléaire, principalement dans les réacteurs CANDU.
3. En plus de la demande de renouvellement de permis, CFM a proposé une garantie financière révisée pour le déclassement futur de l'installation. Le personnel de la CCSN recommande à la Commission d'accepter cette garantie financière.
4. Le personnel de la CCSN recommande un nouveau format de permis, accompagné d'un Manuel des conditions de permis (MCP), qui décrit les critères de vérification de la conformité.

Points étudiés

5. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*² (LSRN) :
 - a) si Cameco Corporation est compétente pour exercer l'activité visée par le permis renouvelé;
 - b) si, dans le cadre de cette activité, Cameco prendra les dispositions voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

² Lois du Canada (L.C.) 1997, ch. 9.

Audience publique

6. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée à l'occasion d'une audience publique tenue le 3 novembre 2011 à Ottawa (Ontario) et les 18 et 19 janvier 2012 à Port Hope (Ontario). L'audience s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*³. Durant cette audience, la Commission a étudié les mémoires et entendu les exposés du personnel de la CCSN (CMD 11-H17, CMD 10-H17.A et CMD 10-H17.B) et de Cameco (CMD 10-H17.1, CMD 10-H17.1A, CMD 10-H17.1B et CMD 10-H17.1C). La Commission a également tenu compte des mémoires et des exposés de 48 intervenants (voir l'annexe A pour une liste détaillée des interventions). Des représentants du ministère de l'Environnement de l'Ontario, de Gestion des situations d'urgence Ontario et du Bureau du commissaire des incendies étaient également disponibles pour répondre aux questions.

Décision

7. D'après son examen de la question, la Commission conclut que Cameco est compétente pour exercer l'activité visée par le permis modifié et que, dans l'exercice de cette activité, Cameco prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.

Par conséquent, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission renouvelle le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire délivré à Cameco Corporation pour son installation de fabrication de combustible située à Port Hope (Ontario). Le permis renouvelé, FFOL-3641.00/2022, est valide du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2022.

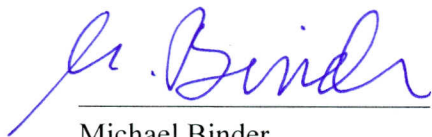
8. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN et énoncées dans l'ébauche de permis jointe au document CMD 11-H17, avec les modifications suivantes :
 - La date d'expiration du permis est changée pour le 28 février 2022.
 - La condition de permis 4.4 est supprimée.
 - Le personnel de la CCSN inscrira dans le MCP l'obligation pour Cameco de demander une autorisation au personnel de la CCSN avant de posséder de l'uranium enrichi dans une quantité supérieure à la masse critique standard de 0,8.

³ Décrets, ordonnances et règlements statutaires (DORS), DORS/2000-211.

9. La Commission accepte la délégation de pouvoir, telle que décrite dans le Manuel des conditions du permis.
10. La Commission demande au personnel de la CCSN de préparer un rapport annuel sur l'industrie qui comprendra des données sur le rendement de Cameco à son installation de fabrication de combustible. La Commission demande à Cameco d'établir un rapport d'étape sur le rendement en matière de sûreté de son installation environ à mi-parcours de la période d'autorisation de dix ans. La Commission demande également au personnel de la CCSN de préparer un rapport sur les résultats des activités de vérification de la conformité qui se seront déroulées pendant la première moitié de la période d'autorisation et sur le rendement du titulaire de permis pendant cette période. Cameco et le personnel de la CCSN devront présenter leurs rapports à l'occasion d'une séance publique de la Commission qui aura lieu dans la collectivité de Port Hope.

Questions à l'étude et constatations de la Commission

11. Pour rendre sa décision d'autorisation, la Commission a examiné plusieurs questions touchant la compétence de Cameco à exercer les activités proposées, et le caractère adéquat des mesures proposées pour préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.
12. La Commission a établi qu'une évaluation environnementale n'était pas exigée aux termes du paragraphe 5(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁴ (LCEE). La Commission estime en outre que toutes les exigences de la LCEE ont été respectées.
13. Les conclusions de la Commission seront présentées dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, qui sera publié à une date ultérieure.



Michael Binder
Président,
Commission canadienne de sûreté nucléaire

FEB 28 2012

⁴ L.C. 1992, ch. 37

Annexe A – Intervenants

Intervenants	Numéro du document
Gerald Crawford	CMD 11-H17.2
Donald Ketcheson	CMD 11-H17.3
Marilyn Routly	CMD 11-H17.4
Jackie Brimblecombe	CMD 11-H17.5
Mike Kube	CMD 11-H17.6
Kevin Wharmby	CMD 11-H17.7
Ron Smith	CMD 11-H17.8
Chambre de commerce de Port Hope et de son district	CMD 11-H17.9
Diane Flesch	CMD 11-H17.10
Friends of Music	CMD 11-H17.11
Gerhard Heinrich	CMD 11-H17.12
Alvin Barr	CMD 11-H17.13
Municipalité de Port Hope, représentée par L. Thompson et C. Cannon	CMD 11-H17.14 CMD 11-H17.14A
Bruce Cooper	CMD 11-H17.15
Northumberland Players	CMD 11-H17.16
Suzanne Frankcom-Wright	CMD 11-H17.17
Cobourg Dragon Boat and Canoe Club	CMD 11-H17.18
Heart & Stroke Foundation of Ontario	CMD 11-H17.19
Community Care Northumberland	CMD 11-H17.20
HMC Consulting	CMD 11-H17.21
John Morand	CMD 11-H17.22
Médecins pour la survie mondiale (Canada)	CMD 11-H17.23
Dan Rudka	CMD 11-H17.24
David Henderson	CMD 11-H17.25
Patricia Lawson	CMD 11-H17.26
Marcin Ryglewicz	CMD 11-H17.27
Donna Snowden	CMD 11-H17.28
Michael Murchie	CMD 11-H17.29
Victor Allan Glover	CMD 11-H17.30
Maricela Vosburgh	CMD 11-H17.31
Northumberland Manufacturers' Association	CMD 11-H17.32
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire	CMD 11-H17.33
Lou Rinaldi, ancien député provincial, Northumberland - Quinte West	CMD 11-H17.34
Rose Campbell	CMD 11-H17.35
Lorne VanderDussen	CMD 11-H17.36
Northumberland Labour Council	CMD 11-H17.37
Northumberland Services for Women	CMD 11-H17.38
Kathy Krakenberg	CMD 11-H17.39

Property Owners for Equitable & Fair Compensation, représenté par J. Morand	CMD 11-H17.40
United Steelworkers Local 14193	CMD 11-H17.41
Habitat for Humanity Northumberland	CMD 11-H17.42
Scientists in School	CMD 11-H17.43
Association nucléaire canadienne	CMD 11-H17.44
Graeme Lawson	CMD 11-H17.45
Énergie atomique du Canada limitée	CMD 11-H17.46
Port Hope Community Health Concerns Committee, représenté par F. More	CMD 11-H17.47 CMD 11-H17.47A
Jean Huffman	CMD 11-H17.48
Tyler Rouse	CMD 11-H17.49